

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

Service Juridique

NAB/AFD/DSP

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

ORDRE DU JOUR

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1. ADMINISTRATION

- Rapport annuel 2019 pour l'exploitation du marché communal.
- Mise à disposition gratuite de salles municipales dans le cadre des élections.
- Pacte de gouvernance avec Saint-Quentin-en-Yvelines.

2. CULTURE

- Fonds de concours 2021 au titre du PACTE de la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines pour le fonctionnement des équipements art vivant, la Ferme de Bel Ebat et la Batterie.

3. TRANSITION ECOLOGIQUE

- Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.
- Rapport annuel 2019 de Saint-Quentin-en-Yvelines sur le service public d'élimination des déchets.
- Demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local - part exceptionnelle rénovation énergétique.

4. COMMERCE

- Détermination de l'enveloppe financière demandée au conseil départemental dans le cadre du dispositif d'aide d'urgence au soutien des commerces de proximité et de l'artisanat - 2^{ème} phase.

5. TRANQUILLITE PUBLIQUE

- Rapport annuel 2019 sur l'enlèvement, le stockage et la destruction des véhicules terrestres abandonnés sur le domaine public.

6. FINANCES

- Compte administratif 2020.
- Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2021.
- Budget primitif 2021.

- Demande de subvention au Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre de l'appel à projet solidarités 2021.
- Garantie d'emprunt au bénéfice de la SA d'HLM Batigère et convention de réservation de logements.
- Garantie d'emprunt au bénéfice de la SA d'HLM Antin Résidences et convention de réservation de logements.

7. JEUNESSE

- Tarifs pour l'année 2021.

8. URBANISME

- Avenant n°2 à la convention d'action foncière pour la réalisation d'un projet urbain sur le secteur Rigole-Dampierre-Croizat avec la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.
- Bilan de la politique foncière de l'année 2020.

N.B. : Les documents faisant l'objet d'une délibération peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, en prenant rendez-vous auprès du Service Juridique et ce, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.